

Les grandes causes de pathologies professionnelles (108j)

Docteur Alain PERDRIX

Novembre 2003

Pré-Requis :

Aucun.

Résumé :

cette leçon présente l'éventail des maladies liées à l'activité professionnelle dont seule une partie sera indemnisée.

Mots-clés :

Nuisances, maladies professionnelles indemnisables, troubles musculo-squelettiques, amiante.

1. Introduction

L'approche des grandes causes de pathologies professionnelles peut se faire de deux façons différentes :

- **par facteurs de risques** comme les contraintes physiques (bruit, rayonnements), les agents chimiques (amiante, plomb, solvants), les agents biologiques, les contraintes musculo-squelettiques ou les contraintes psychologiques (le harcèlement moral)
- **par pathologie d'organes** qui sont les pathologies respiratoires professionnelles, les pathologies ostéo-articulaires et musculaires, les atteintes hépatiques...

Les seules statistiques officielles produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie concernent les maladies professionnelles qui font l'objet d'un inventaire et d'une décision d'indemnisation. Les dernières données consolidées se rapportent à 2001. Pour cette année, 24220 cas avec arrêt sont reconnus par le régime général. Le régime agricole et le régime des collectivités territoriales, des fonctionnaires ne sont pas intégrés.

Or les déclarations ne représentent pas la réalité. Pour certaines maladies aiguës ou subaiguës comme l'asthme ou les troubles musculo-squelettiques (TMS), nombre de déclarations ne sont pas faites : lourdeur pour des pathologies à faible indemnisation, crainte vis à vis de l'employeur... De plus, toutes les MP sans arrêt sont non comptabilisées.

Par exemple, le nombre de cas incidents d'asthme professionnel est estimé entre 2000 et 2200. Seuls 400 à 500 cas sont indemnisés. A l'opposé pour les pathologies chroniques comme les cancers broncho-pulmonaires, le nombre annuel professionnel estimé (risque attribuable des études épidémiologiques) est entre 2200 et 2500. Or, c'est 850 cas seulement qui ont été indemnisés en 2001.

Mais depuis 1991, le nombre de MP réparés a été multiplié par 4.

2. Les pathologies les plus fréquentes

Elles dépendent des secteurs d'activité professionnels :

- les affections péri-articulaires (tableau 57) représentent 2/3 de toutes les MP : les épicondylites, les épaules douloureuses et raides, le syndrome du canal carpien, dominant ce groupe.
- Les affections du rachis lombaire dues au port de charges lourdes (tableau 98) avec 1798 cas, représentent 7,42% de toutes les MP, avec des critères diagnostiques exigeants.
- Les affections causées par les poussières d'amiante (tableau 30) et les cancers broncho-pulmonaires isolés par inhalation de fibres d'amiante (tableau 30 bis) sont en rapide progression avec un total de 3354 cas, soit (13,85%). Cette progression doit se poursuivre encore durant de nombreuses années pour les plaques pleurales, les cancers dont les mésothéliomes chez les chauffagistes, électriciens, mécaniciens, anciens travailleurs du bâtiment...
- D'autres affections sont plus faiblement représentées globalement, mais le sont fortement pour certains postes de travail. Affections provoquées par le bruit (n=494), les eczémas allergiques (n=304), les affections respiratoires de mécanismes allergiques du tableau 66 (n=255) auxquelles il faut rajouter les asthmes en rapport avec les polyuréthanes (isocyanates), par les brouillards d'huile.... Enfin, les urticaires rhinites et asthmes par allergie au latex croissent rapidement depuis quelques années.

Une meilleure connaissance des MP est apportée par le Réseau national de vigilance des pathologies professionnelles (alimenté par les 28 Centres de consultations de pathologie professionnelle en France), les registre du cancers, l'observatoire national des asthmes professionnel...

Il est vu l'émergence de nouvelles formes de pathologie liées aux conditions de travail comme le harcèlement moral sur les lieux de travail, les effets d'un stress exagéré, le rôle des formes de travail (polyvalence, horaires, sous-traitance)

Toutes ces pathologies professionnelles ont un coût humain, social et financier considérable. Seule la prévention technique d'amont est à même de les stabiliser ou de les faire diminuer.